

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 156 Subvention à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11^{ème} arrondissement (4A).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11^{ème} arrondissement (4A) ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11^e arrondissement (4A), domiciliée 76, rue Jean-Pierre Timbaud à Paris 11^e (N°Tiers D08335, délibération 2013-DDEEES-156, Dossier N° 2013_07159, n° SIMPA : 17990).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004/VF55003, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2013.